

Information pour les parents d'élèves qui ont droit à une aide linguistique en vertu du § 20 de la loi sur l'enseignement et qui seront scolarisés dans l'école où ils sont inscrits

Un élève – étranger et citoyen de la République tchèque ayant des besoins similaires en matière d'intégration à ceux d'un étranger (ci-après dénommé « élève »), qui commence l'enseignement élémentaire en République tchèque ou qui suit sa scolarité obligatoire dans une école de la République tchèque pour une durée maximale de 24 mois a droit à une préparation gratuite à l'intégration dans l'enseignement élémentaire, y compris l'apprentissage de la langue tchèque adapté aux besoins des élèves étrangers (ci-après dénommée « préparation linguistique »).

Cette préparation linguistique aura lieu directement dans notre école.

Afin d'être inscrit dans le groupe de préparation linguistique, votre enfant doit tout d'abord subir un contrôle initial des connaissances en langue tchèque et son représentant légal doit remplir la demande d'inscription de l'élève dans ce groupe.

Formulaire de demande :

- Reçu à l'école:
- Ou se trouve à l'adresse... ..

L'étendue de la formation linguistique va de 100 à 400 heures. Pour chaque élève, le nombre d'heures de cours (établi par le chef d'établissement prend) est déterminé en fonction des résultats au contrôle initial des connaissances (test).

Le chef d'établissement doit inscrire l'élève dans le groupe de préparation linguistique au plus tard 30 jours après la soumission de la demande.

La préparation linguistique a lieu pendant les heures d'enseignement. L'élève est automatiquement exempté des leçons qui se chevauchent avec la préparation linguistique.

Le test d'entrée indicatif pour déterminer le niveau de connaissance de la langue tchèque de votre enfant aura lieu à l'école :

Le :à.....

Le représentant légal sera informé par l'école du calendrier de la formation linguistique et de sa mise en œuvre.

Pour toute question, veuillez contacter :

.....

(nom de la personne autorisée, contact - courriel, heures de consultation)